

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalin/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par ORPHÉ Monique
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJEE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- | | | |
|-------------------------------|--|--------------------|
| - BAREIGTS Éricka | au titre de l'Université de la Réunion | Rapport n° 12/3-14 |
| - PICARD Hajasoa | | |
| - BRISSAC-FÉRAL Claude | | |
| <hr/> | | |
| - ANNETTE Gilbert | au titre du CCAS | Rapport n° 12/3-20 |
| - ORPHÉ Monique | | |
| - VICTORIA RETOURNAT Danielle | | |
| - PESTEL René Louis | | |
| - ISIDORE Marylise | | |
| - TURPIN Marie-Annick | | |
| - ANDAMAYE Marie-Annick | | |
| - TROTET Maryse | | |
| (1) ALBANY Christian | | |

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS et de la MLN Rapport n° 12/3-22

- ORPHÉ Monique au titre du CCAS
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

- (2) DINDAR Ibrahim au titre du GLAIVE
- PELTIER Hélyette

- KICHENIN Virgile au titre de la MLN
- FIDJI Jean-Claude
- LOWINSKY Jacques
- (3) AHAMADI Salama

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/3-28
- (4) MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
GLAIVE Groupe de Lutte Antivectionnelle
d'Insertion et de Valorisation de l'Environnement
MLN Mission Locale Nord
CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
(1) à (4) élus absents à la séance

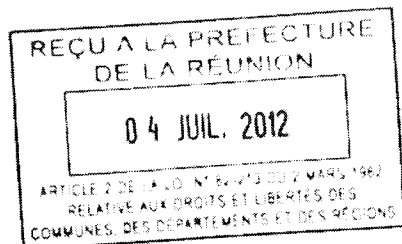
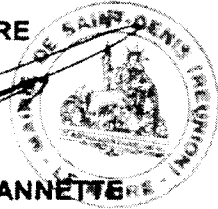
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 40	au Rapport n° 12/3-02
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-03
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 (avant le vote) (pendant la présentation du dossier)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

- 2 JUL. 2012
LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



**OBJET RESTAURATION INTERIEURE
DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE**

PHASE B

APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES,
LES AVENANTS EVENTUELS ET TOUS LES ACTES Y AFFERENTS**

SAINT-DENIS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Par délibération n° 6/5-18, en date du 11 septembre 2006, le Conseil Municipal a :

- approuvé le plan de financement de la phase A - La restauration du clos couvert et la mise en sécurité de l'église Notre Dame de la Délivrance ;
- autorisé le Maire à solliciter un financement auprès de l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- approuvé le projet de convention de maîtrise d'oeuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), Monsieur Vincent BRUNELLE ;
- autorisé le Maire à signer le marché négocié concernant cette mission.

Par ailleurs, par délibération n°12/1-09 du 25 février 2012, le Conseil Municipal a :

- approuvé le lancement de la phase B visant la restauration intérieure de cet édifice, et son plan de financement
- autorisé le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été conclu avec Monsieur Vincent BRUNELLE pour la phase B.

L'opération de restauration générale de l'église Notre Dame de la Délivrance se poursuivra afin de préserver et de mettre en valeur un site historique de la Ville de Saint-Denis.

Le coût des travaux est évalué à 2 500 000,00 € HT (Valeur janvier 2012).

Il sera lancé un appel d'offres ouvert pour le marché de travaux décomposé en neuf lots :

- Lot n° 1 : Echafaudage - Maçonnerie - Pierre de taille ;
- Lot n° 2 : Métallerie - Ferronnerie ;
- Lot n° 3 : Menuiserie - Ebénisterie ;
- Lot n° 4 : Décors peints ;
- Lot n° 5 : Toiles marouflées ;
- Lot n° 6 : Electricité ;
- Lot n° 7 : Lustrerie ;
- Lot n° 8 : Campanaire ;
- Lot n° 9 : VRD

Rapport n° 12/3-21

Afin de promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, il est prévu, dans le cadre de l'exécution de certains lots, la mise en œuvre d'une action d'insertion afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, mais également la qualification dans des corps de métier spécifiques (article 14 du Code des Marchés Publics).

Je vous demande, en conséquence :

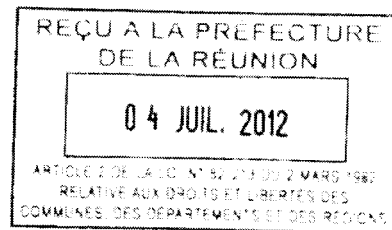
- 1) d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de travaux (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).
- 2) de m'autoriser à lancer la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres
- 3) de m'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget et de signer tous actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 23 juin 2012
Délibération n° 12/3-21

**OBJET RESTAURATION INTERIEURE
DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE**

PHASE B

APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES,
LES AVENANTS EVENTUELS ET TOUS LES ACTES Y AFFERENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 12/3-21 du Maire ;

Vu le rapport de Mme VELOUPOULE MERLO Nalini, 10ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement / Développement Durable, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux de restauration intérieure de l'église Notre-Dame de la Délivrance - Phase B, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s), et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget et de signer tous actes y afférents.

Délibération n° 12/3-21

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapitre 23 et l'article 2313.

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13 et article 1322.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 5 2 JUIL. 2012

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
04 JUIL. 2012
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS